

Vous souhaitez faire rénover votre logement ?

Faites appel
aux conseillers France Rénov'!



Sur la plateforme Web
france-renov.gouv.fr

Par téléphone
02 99 57 02 20

Partout en France,
dans l'un des
**450 Espaces Conseils
France Rénov'**

Infos pratiques

L'Espace Conseil le plus
proche de chez vous
se situe à
au

Horaires : Accueil téléphonique du
Lundi au Vendredi de 8h00 à 19h00
Le samedi de 8h00 à 12h00

Contacts :
erh@alec-vallonsdevilaine.fr

- Permanences avec ou sans rendez-vous :
- les lundis 9h00 – 12h00 à Guipry (MIC)
 - les lundis 13h30 – 17h00 à Val d'Anast (Chorus)
 - les mercredis 9h00 – 12h30 à Guichen (Le Réso)
 - les jeudis 13h30 – 18h00 à Bain de Bretagne (Stériad)
 - les vendredis 9h00 – 12h00 à Grand Fougeray (L'Auditoire)



France Rénov'

Le service public
pour mieux rénover
mon habitat

france-renov.gouv.fr

02 99 57 02 20

France **Rénov'**
est le service public,
gratuit et indépendant,
pour l'information, le conseil
et l'accompagnement,
dédié à la rénovation
de l'habitat.





**Accessible à tous,
France Rénov' :**

- Vous aide à **concevoir votre projet** de rénovation.
- Vous permet de **mobiliser les aides financières auxquelles vous avez droit**.
- Vous oriente vers les **professionnels compétents**.





Propriétaires et copropriétaires :
un **parcours simple et unique**
pour tous vos projets
de rénovation énergétique



1 Je m'informe avec France Rénov'

-  Je me connecte sur france-renov.gouv.fr ou je me rends dans l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez moi.
-  Je suis orienté vers les bons interlocuteurs en fonction de mes besoins, et notamment Mon Accompagnateur Rénov'.

2 Je suis accompagné par Mon Accompagnateur Rénov'

-  Je conçois mon projet de travaux avec Mon Accompagnateur Rénov' : état des lieux, préconisations financières et techniques.
-  Mon Accompagnateur Rénov' m'accompagne à chaque étape de mon projet.

3 Je réalise mes travaux et peux bénéficier d'une aide MaPrimeRénov'

-  Je dépose ma demande d'aide MaPrimeRénov', puis j'obtiens l'accord sur la base de mon projet de travaux.
-  Je réalise mes travaux, puis je dépose mes factures et je perçois la prime directement sur mon compte en banque.